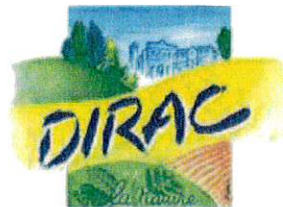


EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20240930-D2024606-DE
Reçu le 01/10/2024

délibération :
D_2024_6_6

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 30 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 18

Date de convocation du : 23 Septembre 2024

Présents : 15

Présents : Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 17

**Objet : Création d'emplois
d'agents recenseurs**

Pouvoirs :

Monsieur ARTAUD Frédéric a donné pouvoir à Madame MAUREL Marion
Monsieur LAFENETRE Pascal a donné pouvoir à Madame DULAC Stéphanie

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur MORA Vincent, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur LAFENETRE Pascal

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie GONTIER

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer de(s) emploi(s) d'agent(s) recenseur (s) afin de réaliser les opérations du recensement 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Sur le rapport de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de créer 4 emplois d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet pour faire face à des besoins occasionnels afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 16 janvier 2025 au 15 février 2025

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire,
Bénédicte MONTEGU

Emis le 30/09/2024, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 01/10/2024

